

Le Salasse

Peuple premier du Val d'Aoste

Numéro exceptionnel 139

septembre 2007

Parfait JANS

Courriel: parfait.jans@wanadoo.fr

site Internet : <http://www.jans-aoste.org>

Lors de l'annonce de cessation de sa parution « le Salasse » avait prévenu : « Nous conservons la matrice... afin de pouvoir répondre;.. à certaines nécessités valdôtaines »

La nécessité vient de surgir avec la décision de l'Union Valdôtaine de désertir le combat référendaire. Nous sommes là !

Ouvrons un troisième front !

Le fédéralisme global :

A la base du fédéralisme global se trouve l'individu, l'être humain, l'homme, la femme, le citoyen.

L'**individu** doit s'assumer, il doit prendre sa vie en main, veiller à sa liberté, à son abri, à sa nourriture, à sa sécurité et perpétuer son espèce. Il rencontre son ou sa partenaire et il forme le couple, lequel donnera naissance à une famille.

La **famille** devient la deuxième étape et **la plus importante de toutes**, elle est l'élément qui guide les pas du fédéralisme global. D'elle, naîtront nos us et coutumes, le besoin d'éduquer, de transmettre et de fixer les règles de vie ; la nécessité de bien se nourrir, de se soigner, bref d'assurer tout ce qui est nécessaire à un développement harmonieux de la famille.

Cependant, la nécessité de répondre aux besoins familiaux (école, santé, relations, échanges, communication) conduit au constat d'un nécessaire échelon situé plus haut, auquel les familles **délèguent** une parcelle de leurs droits. Cet échelon correspond à ce que nous appelons la **commune**.

Notons au passage que les individus et les familles **ne se départissent pas** de leurs responsabilités, ils **délèguent, ni plus, ni moins**, à un organisme la responsabilité de coordonner les travaux et réalisations qui correspondent à leurs besoins.

La commune sera à son tour prisonnière de ses finances et de ses limites territoriales. Elle devra obligatoirement, s'ouvrir un horizon plus vaste pour répondre à l'attente des familles et ainsi, sera créé un autre organisme à qui seront **délégués** d'autres fonctions. Cet échelon nouveau sera pour nous Valdôtains la **région**.

Et en suivant cette voie, nous trouvons sur notre chemin l'**Etat**, et depuis la dernière guerre, l' **Europe** en formation, laquelle trouvera au-dessus d'elle l'**Organisation** mondiale des **Nations Unies** appelée **O.N.U.** dont les fonctions sont d'assurer la paix, la santé mondiale, l'environnement et répondre aux drames qui concernent l'ensemble de l'humanité.

Pour bien comprendre la suite de notre propos, retenons cette idée : aucun élu ayant reçu une délégation des citoyens ne peut se permettre d'utiliser cette confiance dans le but de dissuader ces citoyens ou carrément de les priver de leur droit de vote, pour satisfaire on ne sait quelles raisons fallacieuses ou esprit de boutique.

Pour reprendre le langage suranné des grands seigneurs de l'ère féodale, cet abus relèverait et relève du **crime de lèse majesté**. La majesté étant ici le peuple souverain ou le fédéralisme.

De nos jours, le citoyen et la famille qui **délèguent** doivent être les seules préoccupations

de tous les organismes créés. Un homme libre vaut mieux que trente membres d'un conseil communal, régional ou d'un parlement.

Notons encore une fois que ces organismes situés aux différents étages de notre société travaillent tous sur simple **délégation**. Ils sont tous renouvelables.

Les délégations sont toujours offertes à des hommes ou des femmes appelés à exercer collectivement leurs fonctions. Il n'a jamais été bon qu'un dirigeant soit désigné, seul et nommément, par les électeurs pour assumer la direction d'un quelconque organisme, car de cette fausse solution peut naître un aventurier, un dictateur, un condottiere ou un duce, et l'espoir d'une société ouverte au fédéralisme global et à la démocratie se perdrait pour longtemps. Les expériences tentées dans différents pays, y compris dans nos communes, sont loin de tranquilliser de ce point de vue.

Les deux fronts :

Le 18 novembre prochain, les Valdôtains sont appelés, en fonction de leur droit naturel, à se prononcer par voie référendaire - démarche toute fédéraliste - sur cinq questions valdôtaines touchant à la vie de notre peuple.

Une confrontation pacifique aurait dû se produire, les uns se prononçant en faveur de telle question ou en faveur de telle autre; certains en rejetant toutes les questions et d'autres en les approuvant toutes en bloc, bref une véritable consultation démocratique. Or, la tricherie s'est à nouveau introduite dans notre système valdôtain par la création de deux fronts se combattant pour des querelles moins nobles.

Premier front : il est tenu par les promoteurs de ces référendums, lesquels, bien entendu, demandent aux électeurs de répondre OUI à chacune des cinq questions posées. Là aussi, la tromperie est évidente.

Discussion: à l'origine deux questions sérieuses se posaient aux Valdôtains concernant la démocratie : la question des votes préférentiels et la présence des femmes sur les listes électorales.

Prenons la question des votes préférentiels.

La loi autorise actuellement trois votes préférentiels. Or il a été démontré que les trois préférences facilitaient et incitaient la politique clientéliste qui a fait et fait encore beaucoup de mal dans notre région. Ce ne sont pas les votes préférentiels qui sont en cause, car démocratiquement parlant, la loi pouvait en prévoir quatre, cinq et plus, non, c'est l'usage qui en a été fait par certains élus dont les noms sont sur toutes les lèvres. En ramenant à une seule préférence, la loi permettra un choix à l'électeur, sans faire courir un danger à notre démocratie. La question (138) est donc intéressante.

Il en est de même pour la participation des femmes sur les listes électorales (question 141). Un défaut sérieux de notre société valdôtaine réside dans une faible présence des femmes valdôtaines dans les organismes élus. Certes, cette situation ne devrait pas exister, mais elle est là, outrageante, et puisqu'elle ne disparaît pas naturellement, la loi doit y aider. Or le Conseil régional s'est contenté d'inscrire un chiffre minimum de 20% dans sa loi. Les promoteurs du référendum proposent 30%, ce n'est pas assez, mais c'est mieux. Pourquoi s'y opposer ?

La friponnerie du **premier front** réside dans l'utilisation des deux questions positives pour en faire passer trois autres au contenu douteux.

Il s'agit de faire nommer le futur président (et pour la forme, les assesseurs) de la région (question 139) par un vote nominatif et direct qui donnera, de fait, une très grande possibilité d'action à ce président, et cela se comprend suffisamment bien pour condamner la démarche, car le président nommé n'aura plus de comptes à rendre - ou si peu ! - aux conseillers régionaux élus.

Une loi votée dans ces conditions aura toutes les chances de faire monter dans notre région une de ces politiques personnelles qui, de tout temps, se sont avérées contraire à la démocratie.

Afin d'atténuer le danger de la question (139), les promoteurs du référendum ont essayé de l'envelopper avec la question (140) qui propose une modification sur la manière actuelle de conclure les accords entre les groupes pour définir une politique régionale. A la « **soupe** » actuelle qui permet la conclusion d'accords après le vote des électeurs et tout au long de la mandature, viendrait le « **minestrone** » qui exige la présentation d'un accord ratifié par les électeurs lors de l'élection du Conseil régional, sans donner aucune garantie supplémentaire quant au respect de cet accord - l'accord brisé aboutira-t-il à de nouvelles élections?- Bonjour les crises régionales!

Quant à la troisième question (147) sur l'hôpital, elle est là comme un bouquet de fleurs posé sur la table de chevet d'un malade. Or, le devenir d'un hôpital, son implantation, son financement, sa construction et son fonctionnement relèvent de la responsabilité du Conseil régional ainsi que des services de santé et non d'une initiative mal étudiée.

Si bien que répondre OUI aux cinq questions correspondra à se donner trois coup de marteau sur les doigts (questions 139, 140, 147) dans la perspective de les soigner ensuite, avec la pommade des questions 138 et 141. Personne ne devrait se laisser prendre à ce piège cousu de fil blanc !

Deuxième front, celui tenu par l'Union Valdôtaine qui se proclame fédéraliste dans ses statuts et qui vient de conseiller avec insistance aux citoyens valdôtains de ne pas exercer leur droit de vote le plus élémentaire, en ne participant pas à la consultation référendaire.

Aucune excuse à cette décision, car en appelant à participer et à répondre NON à chacune des cinq questions posées, ce mouvement, non seulement atteignait le même but, mais, en plus, il augmentait, au passage, le pourcentage des participants et faisait monter la barre nécessaire pour l'adoption de ces lois qu'il considère négatives pour notre Vallée.

Pas une seule raison sérieuse ne peut expliquer cette décision, sinon un esprit de boutique et une grande méfiance vis-à-vis de ses propres adhérents électeurs. Voilà pour le front de l'abstention.

Entre les deux fronts, celui qui appelle à ne pas participer au vote et celui qui veut nous faire avaler des couleuvres, il y a une place pour **ouvrir un troisième front**.

Valdôtains, exprimez-vous, débattiez et surtout, votez !

Rendez-vous dans les bureaux de vote le 18 novembre !

Répondez aux cinq questions en ouvrant bien grands les yeux !

« le Salasse » et la « Lettre »

vous conseillent de dire

OUI, NON, NON, OUI, NON !

(138)

(139)

(140)

(141)

(147)